

**Vous croisez  
un chien  
ou un chat errant  
ou en situation  
de détresse ?**

Adoptez  
les bons gestes



- ▶ Prenez toutes les précautions nécessaires pour éviter de vous faire mordre ou de stresser d'avantage l'animal, si vous devez le toucher.

Ensuite, vous pouvez contacter :

- ▶ la mairie et/ou la police municipale pour leur signaler la situation de détresse, et si l'animal est blessé ou accidenté ;
- ▶ le refuge le plus proche ;
- ▶ les employés des stations-service et les sociétés autoroutières, souvent bien informés, et en lien avec les services des communes.

- ▶ L'I-CAD (service d'identification des carnivores domestiques) : 09 77 40 30 77 ou effectuer en ligne une déclaration d'animal trouvé sur le site [i-cad.fr/animal\\_trouve](http://i-cad.fr/animal_trouve)

- ▶ Vous pouvez également conduire l'animal chez un vétérinaire, il saura l'accueillir, vérifiera s'il est identifié via un système de puce électronique et lui apportera les éventuels soins nécessaires.

